

2021

L'ESSENTIEL



GRÉGORY ALLIONE

PRÉSIDENT DE L'ŒUVRE DES PUPILLES

Après une année 2020 particulièrement compliquée en raison de la crise Covid 19, nous ne pouvons que nous féliciter des actions menées, des projets portés et des investissements réalisés en 2021.

L'assouplissement des règles sanitaires nous a permis d'organiser à nouveau des séjours vacances pour nos pupilles et des événements historiques tels que la cérémonie des Primes d'installation ou le Rassemblement Parents. Des moments de convivialité et de partage, plus qu'attendus par nos bénéficiaires, pendant lesquels nous avons pu être témoins de leurs rires et de leurs larmes. Leurs émotions exprimées nous rappellent l'importance des actions que nous mettons en place et notre attachement à nos valeurs.

De plus, de grands chantiers ont été engagés en 2021. Des investissements lourds mais nécessaires pour permettre à l'ODP soit d'être plus performante dans sa relation avec ses bénéficiaires avec le développement d'un logiciel de gestion des prestations, soit de proposer plus de logements dans les grandes villes universitaires de province pour nos pupilles étudiants, une réponse précise à la crise du logement.

Durant cette année, le conseil d'administration de l'ODP m'a renouvelé sa confiance en me réalisant président de l'ODP, pour un second mandat. J'ai le souhait de poursuivre pour les années à venir ces grands travaux et d'en conduire de nouveaux afin que notre association soit plus performante, efficiente et innovante.

En conclusion, actions, projets, investissements... Cette trinité, placée sous le signe de la volonté et du dynamisme, n'aurait pu se concrétiser sans la synergie bienveillante portée par la générosité de nos donateurs, de nos partenaires et de nos entreprises mécènes mais également la solidarité de nos sapeurs-pompiers et le soutien des institutions publiques. Aussi, je tiens à exprimer, au nom de nos bénéficiaires, ma profonde reconnaissance à tous nos bienfaiteurs et leur adresse un grand merci.

NOS MISSIONS

L'ODP, association reconnue d'utilité publique depuis 1928, assure une protection matérielle et morale aux orphelins de sapeurs-pompiers (professionnels, volontaires et militaires) décédés en ou hors service commandé ainsi qu'à leur famille. L'ODP vient également en aide aux enfants du sapeur-pompier dont le conjoint (e) est décédé.

Dans le cadre du dispositif commun « Solidarités pompiers de France », mis en place conjointement avec la FNSPF et la MNSPF, l'Œuvre des pupilles soutient moralement et financièrement les sapeurs-pompiers et leur famille se trouvant en situation de précarité du fait d'un accident, d'une maladie, de la perte d'un emploi, etc.

EN 2020,
L'ODP SOUTIENT

1432 SOIT **910**
orphelins familles

Osez,
Donnez,
Partagez


ŒUVRE DES PUPILLES
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE

LES PRESTATIONS en 2021

- Allocations trimestrielles
- Primes vacances & étrennes
- Premiers secours

1 486 149 €

- Prime d'installation & fin d'études

108 600 €

- Organisation séjours vacances

221 678 €

- Soutien psychologique

38 335 €

- Prime réussite diplôme

31 850 €

- Aide aux sapeurs-pompiers en difficulté (Dispositif Solidarité pompiers de France)

281 980 €

- Prime rentrée scolaire

320 550 €

- Dotation ordinateurs

341 796 €

- Organisation des rassemblements Parents et Pupilles Majeurs

78 312 €

- Aide à la scolarité

320 629 €

- Aide au permis de conduire

119 605 €

- Prise en charge mutuelle santé

37 522 €

NOS BÉNÉFICIAIRES

► L'ORPHELIN

dès sa naissance et jusqu'à la fin de ses études – **et sa famille.**

► LE SAPEUR-POMPIER ET SA FAMILLE

en situation de précarité.

NOS VALEURS

Nous tentons de transmettre toutes ces valeurs dans chacune des actions que nous menons au quotidien.



L'ENTRAIDE



L'ÉCOUTE



LE RESPECT



LA FRATERNITÉ



LE DÉPASSEMENT DE SOI

LES MEMBRES

d'une grande famille solidaire

29 MEMBRES
composent le Conseil
d'administration

Ils définissent les choix stratégiques de l'association et arrêtent le budget et les comptes.

102 UNIONS DÉPARTEMENTALES
leurs présidents et
leurs délégués sociaux

Ils constituent le lien indéfectible entre les familles et le siège de l'ODP sur le territoire national.

35 000 DONATEURS
partout en France

Ils permettent la réalisation de nos actions au quotidien en faveur de nos bénéficiaires.

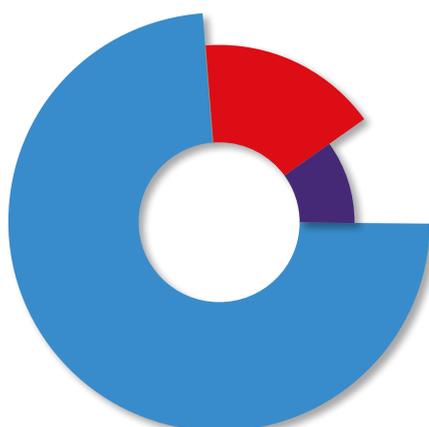
NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Pour financer l'ensemble de ses actions, l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France s'appuie essentiellement sur la générosité du public (dons et libéralités) et sur celle des sapeurs-pompiers. L'ODP bénéficie également de subventions récurrentes comme celle du ministère de l'Intérieur, de collectivités locales, de services départementaux d'incendie et de secours ou encore de financements privés (mécénat d'entreprise).

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
1. Produits liés à la générosité du public dont dons, legs, mécénat	6 211 440 €	6 211 440 €	4 402 737 €	4 402 737 €
2. Produits non liés à la générosité du public (Contributions des sapeurs-pompiers)	1 775 845 €		1 330 851 €	
3. Autres produits non liés à la générosité du public	254 920 €		264 478 €	
4. Subventions et autres concours publics	637 121 €		401 345 €	
5. Reprises sur provisions et dépréciations	106 014 €		9 924 €	
6. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	1 827 711 €	1 827 711 €	554 808 €	554 808 €
TOTAL	10 813 051 €	8 039 151 €	6 964 143 €	4 957 545 €
Charges par destination				
1. Missions sociales	4 855 471 €	4 855 741 €	4 118 158 €	4 118 158 €
2. Frais de recherche de fonds	1 074 222 €	1 074 222 €	947 271 €	947 271 €
3. Frais de fonctionnement	908 585 €	649 559 €	878 997 €	622 972 €
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	1 988 178 €	1 988 178 €	742 700 €	742 700 €
TOTAL	8 826 726 €	8 567 700 €	6 687 126 €	6 431 101 €
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 986 325 €		277 017 €	

COMMENT ONT ÉTÉ UTILISÉES LES RESSOURCES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN 2021 *



FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

1,07 M€

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

0,65 M€

FINANCEMENT DES MISSIONS SOCIALES

4,85 M€

SOIT POUR
100 €
PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ



RESSOURCES

Représentant presque **70% des ressources**, les **produits liés à la générosité du public** ont fortement augmenté en 2021 en comparaison à 2020 (+41%). Si les dons spontanés (94K€) et les dons issus des opérations de collecte (2,7M€) sont restés stables sur ces deux années, cette hausse importante s'explique par une augmentation significative du montant des legs et assurances-vie encaissés (3,4M€) qui représentent 39% des ressources. En effet, l'année 2021 a permis de rattraper certains retards accumulés en 2020 pendant la crise sanitaire (fermeture de certaines études notariales, suspension et ralentissement de l'activité immobilière) et a vu la réalisation de plusieurs ventes immobilières engagées en 2020. Par ailleurs, le **montant moyen des legs encaissés a été multiplié par 3 par rapport à 2020** (36 250 € en 2020 / 114 400 € en 2021).

Au sujet des **contributions des sapeurs-pompiers** (20% des ressources de l'ODP), on remarque également **une augmentation manifeste (+33%)**, passant ainsi de 1,3 M€ à 1,7M€ en 2021. Dans le détail, on constate une **forte hausse des participations collectives (+36%)**, des **recettes sur manifestations (+33%)** et de la **mise à disposition d'hébergements pour des séjours vacances (+108%)**. L'assouplissement des règles sanitaires liées à la crise Covid en est la cause directe puisque cela a permis de retrouver une activité normale en ce qui concerne la vente des calendriers et l'organisation d'événements solidaires

DÉPENSES

Les charges liées aux missions sociales ont fortement augmenté entre 2020 et 2021 (+18%), représentant plus de 70% des dépenses de l'ODP. Parmi les principales raisons, nous pouvons évoquer :

- ▶ La reprise d'événements comme la cérémonie des primes d'installation en novembre 2021 et de séjours vacances qui n'avaient pu se dérouler pendant la pandémie (+186 K€),
- ▶ L'accroissement du nombre de prises en charge de frais d'inscriptions dans l'enseignement supérieur (+153 K€),
- ▶ L'augmentation des aides exceptionnelles à destination de nos bénéficiaires (+124 K€),
- ▶ La hausse du nombre de bénéficiaires de la prestation « Dotation Ordinateur » (+145 K€).

Enfin, sur les **autres charges directes liées aux allocations et secours** sur l'exercice 2021, il est à noter le renforcement de l'équipe du Pôle action solidaire et sociale, des amortissements, d'une part, du logiciel Vesta (+27 K€) pour assurer un meilleur suivi de nos bénéficiaires, et d'autre part, des biens immobiliers (+68 K€), anciens et nouveaux, affectés à nos missions sociales (hébergement des familles et des sapeurs-pompiers venant se faire hospitaliser par exemple) mais aussi les charges de nettoyage inhérentes à leur entretien et dû notamment à une hausse des occupations. **Le tout a représenté une augmentation de près de 163 K€ soit 21,6 % entre 2020 et 2021.**

Malgré une hausse de près de 130 K€ entre 2020 et 2021, **les frais de recherche de fonds représentent toujours que 15 %**

en faveur de l'ODP. De plus, nous avons enregistré une hausse des occupations de courte durée de logement à Paris issus du patrimoine immobilier de l'ODP, par les sapeurs-pompiers et leur famille qui souhaitent en profiter dans le cadre de vacances.

Enfin, la **Mutuelle des sapeurs-pompiers de France** a reversé en 2021 sa contribution pour un **montant total de 45 K€** au titre des années 2020 et 2021.

Les ressources liées aux **subventions et financements privés** ont connu aussi une **importante hausse (+59%)**. Les subventions de fonctionnement (ministère de l'Intérieur, SDIS, et collectivités locales) sont restées dans l'ensemble plutôt stables. La progression se justifie par la réalisation d'opérations exceptionnelles de mécénat. Les autres produits (d'exploitation, financiers ou divers) sont restés stables entre 2020 et 2021.

L'**utilisation des fonds dédiés antérieurs** correspond aux legs qui sont entrés dans le patrimoine de l'ODP par une délibération du Conseil d'administration antérieure à 2021 mais qui ont été réalisés (encaissés) en 2021. Cette ressource a plus que triplé entre 2020 et 2021. La raison ayant déjà été évoquée plus haut, il s'agit de la reprise d'activité, notamment des ventes immobilières, mais aussi à un nombre croissant de dossiers legs encaissés (25 en 2021 contre 17 en 2020).

des dépenses de l'ODP. Une dépense accrue qui s'explique notamment par le recrutement, en juillet 2020 d'un salarié au Pôle développement, une augmentation des charges liées aux legs (+16 K€) et d'une hausse des frais d'impression de la campagne d'affichage annuelle de l'ODP, passant de 15 000 panneaux en 2020 à 21 000 en 2021.

Les **frais de fonctionnement** ont légèrement augmenté (+4 %). Cela est dû à une reprise des déplacements des membres des différentes instances pour leurs réunions et lors du Congrès national des sapeurs-pompiers. Une augmentation qui s'élève à environ 16 000 euros.

Le **report en fonds dédiés de l'exercice**, concerne les legs qui ont été acceptés par le CA en 2021 mais qui n'ont pas été réalisés sur l'année. Il s'élève à 1 988 178 € en 2021 contre 742 700 € en 2020. **Cette augmentation est notamment liée à une augmentation du nombre de dossiers legs acceptés par le CA en 2021 (20 contre 16 en 2020).**

Pour conclure, les produits se sont élevés à plus de 10,8 M€ contre 6,9 M€ en 2020 (+55 %) et les charges ont également progressé, passant de 6,6 M€ en 2020 à 8,8 M€ en 2021 (+32 %). L'augmentation aussi bien des ressources que des dépenses s'explique principalement par la reprise d'activité liée à l'assouplissement des règles Covid. Un excédent a pu être dégagé d'un montant de 1,9 M€ qui alimentera notre fonds de réserve (voir l'encadré à ce sujet).

Affectation des dons

En 2021, l'ODP a souhaité proposer l'affectation des dons, pour les dons en ligne uniquement et sur des projets spécifiques. Pour le donateur, il était possible de financer au choix : le défi sportif Au-dessus des Nuages (avec notamment l'ascension du Mont-Blanc), l'ameublement des studios de Toulouse, Montpellier et Rennes pour nos pupilles étudiants et la journée du dimanche du Noël des pupilles. Les trois projets ont atteint leur objectif de collecte :

AU-DESSUS DES NUAGES **16 170 € = 172 dons**

LE MOBILIER DES STUDIOS **33 152 € = 416 dons**

LE NOËL DES PUPILLE **28 145 € = 344 dons**

CELA S'EST PASSÉ EN 2021



28 JUIN AU 3 JUILLET

L'OPÉRATION « AU-DESSUS DES NUAGES »

35 pupilles étaient engagés sur le projet solidaire « Au-dessus des nuages » initié par Grégory Allione et Thomas Hugues, parrain de l'ODP.



23 AU 25 SEPTEMBRE

RASSEMBLEMENT DES PUPILLES MAJEURS

48 pupilles s'étaient donné rendez-vous lors du Festival ODP Talence. Ateliers pédagogiques et moments plus conviviaux au programme.



23 AU 26 SEPTEMBRE

6^E ÉDITION DU FESTIVAL ODP TALENCE

Organisé par des sapeurs-pompiers bénévoles, le festival ODP qui s'est déroulé à Talence (33) a fait vibrer près de 24 000 festivaliers venus spécialement pour l'occasion.



13 - 16 OCTOBRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Moment fort pour l'ODP qui a vu son conseil d'administration renouvelé de moitié lors du Congrès national des sapeurs-pompiers de France. À l'issue de l'assemblée générale, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur a tenu à rencontrer les 13 familles de l'ODP présentes autour d'un cocktail déjeunatoire.



12 AU 14 NOVEMBRE

RASSEMBLEMENT PARENTS

Pour cette reprise, après une édition annulée, 120 parents se sont retrouvés autour de la thématique du feu. Un week-end d'échanges et de convivialité qui a pour objectif de leur procurer un espace d'expression libre lié à la particularité de leur situation.



26 NOVEMBRE

PRIMES D'INSTALLATION

17 pupilles issus du service commandé sur 40 récipiendaires ont reçu une prime d'installation, signe de nouveau départ pour nos pupilles, au Forum des images, à Paris.

UNE NOUVELLE ORGANISATION INTERNE

En 2020, l'ODP s'est engagée dans la mise en place d'une coopération inter-associative, avec la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (à l'origine de sa création il y a bientôt 100 ans).

L'objectif commun établi par les instances des deux organisations reposait sur la mise en place d'une méthode opérationnelle de mutualisation des ressources humaines et de certaines ressources matérielles.

Si ces dernières faisaient déjà l'objet d'une gestion conjointe, depuis plus de vingt ans, essentiellement portée sur les locaux partagés et leur entretien ; le sujet de la mise en synergie des ressources humaines, faisait l'objet d'une première approche mais n'avait jamais totalement abouti jusqu'alors.

Depuis le 1^{er} juin 2020, l'ensemble des salariés des deux structures ont été transférés sur une nouvelle association, la Maison des sapeurs-pompiers de France, dont l'objet unique est la mise à disposition des ressources humaines de ses adhérents.

Celle-ci, effectuée sans but lucratif, est répercutée d'un point de vue financier, au temps passé par chaque collaborateur sur les activités afférentes à chaque structure. Chaque salarié effectue ainsi un suivi quotidien de la répartition de son temps de travail.

Cette stratégie a permis de renforcer les équipes des services métiers de l'ODP (action sociale et développement), de sécuriser le suivi de sa comptabilité (supervision par une Direction des affaires financières commune) ou encore de renforcer les actions et outils de communication en internalisant les productions.

BILAN COMPTABLE SIMPLIFIÉ

Actif	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Passif	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Actif immobilisé	12 438 832 €	11 121 508 €	Fonds associatifs et réserves	30 213 940 €	30 153 616 €
Placements	22 607 204 €	22 729 755 €	Fonds reportés (legs)	4 498 822 €	4 338 355 €
Autres	4 339 337 €	3 482 749 €	Provisions	694 552 €	800 566 €
			Dettes	2 052 059 €	2 041 475 €
Total général	39 385 373 €	37 334 012 €	Total général	39 385 373 €	37 334 012 €

L'application du nouveau règlement comptable depuis 2020, conduit à comptabiliser les legs acceptés mais non réalisés à l'actif et au passif du bilan, entraînant des variations sur l'actif immobilisé, les fonds reportés et les dettes. De plus, l'augmentation de l'actif immobilisé (+12%) s'explique notamment par développement du logiciel de gestion et de suivi des prestations du pôle action sociale et de plusieurs appartements en province destinés à nos pupilles étudiants.

Au 31 décembre 2020.

BÉNÉVOLAT ET DONS EN NATURE

Tous les administrateurs de l'ODP sont bénévoles. Ils représentent l'association sur l'ensemble du territoire et sont à l'écoute des orphelins, de leur famille et des sapeurs-pompiers rencontrant des difficultés. Sur 2021, 948 heures de bénévolat ont été effectuées. Sur la base du SMIC, la valorisation s'élève à 9 935 euros. A côté de cela, de nombreux sapeurs-pompiers œuvrent bénévolement pour l'ODP et pour lesquels les heures représentent une quantité à la fois non quantifiable et non négligeable (réalisation d'événements caritatifs, lien avec les familles tout au long de l'année, etc.).

Tout au long de l'année, l'ODP bénéficie de dons en nature effectués par des particuliers ou des sociétés. Notre association a reçu des jouets neufs lors de collectes dédiées, de dons de particuliers ou de sociétés. L'ODP a également bénéficié des prestations gratuites pour sa campagne d'affichage avec près de 21 000 panneaux offerts dont la valorisation s'élève à plus de 197 K€.

948 heures

de bénévolat ont été effectuées,
pour une valorisation de

9 935 €

Campagne d'affichage :

21 000 panneaux offerts

pour une valorisation
de plus de

197 k€

FONDS DE RÉSERVE

Il doit permettre à l'association de répondre à la totalité de ses engagements au profit de ses ayants-droit dans le cas d'une diminution importante de ses ressources.

L'excédent de l'exercice 2021 se porte à 1,986 M€. Cette somme vient s'ajouter à la réserve existante s'élevant désormais à 31 M€, soit l'équivalent de 5,5 années de financement de nos frais de fonctionnement et de nos missions sociales dont le calcul se base sur le coût moyen d'accompagnement variant entre 1 100 € et plus de 3 000 €, en fonction des situations et la durée de prise en charge allant de 5 à 14 ans.

L'excédent
de l'exercice
se porte à

1,987M€

Le fonds
de réserve
s'élève à

31 M€

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports, moral, d'activité et financier de l'année 2021, disponibles sur le site internet de l'organisation (www.oeuvresdespupilles.fr) ou obtenus sur simple demande écrite.



32 rue Bréguet
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 18 18

odp@pompiers.fr

www.oeuvresdespupilles.fr



LE LABEL DON EN CONFIANCE

L'Œuvre des pupilles est agréée par le Don en confiance

L'agrément repose sur 4 grands principes :

- respect du donateur ;
- transparence ;
- recherche d'efficacité ;
- probité et désintéressement.